



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur **Règlement numéro 666-11** **Zonage : concordance au règlement 167-20 de la MRC**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement numéro 666-11 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 20-09-09-11 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-11 est entré en vigueur le 11 septembre 2020, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2020-05 par la MRC.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 septembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière